



Licenciement suite Accident de travail pour incapacité permanente

Par **Lolotte351**, le **10/10/2015** à **10:46**

Bonjour, ma mère a eu un accident de travail en 2002 alors qu'elle était en CDD, et qu'elle ne devait pas être en poste ce jour là. En apportant cet accident à son employeur, celui-ci lui a fait signer un CDI. En 2004, elle a été déclarée en incapacité permanente de catégorie 2, son accident de travail est passé en arrêt maladie et a entraîné une perte de ses revenus.

L'employeur n'a jamais repris le paiement des salaires et la prévoyance à laquelle elle était rattachée au sein de l'entreprise non plus. Aujourd'hui, soit 13 ans après son accident, elle a revu la médecine du travail qui lui a informé que le paiement de son salaire aurait dû reprendre. Quels recours a-t-elle ? son employeur est en train de la licencier suite à un appel de la médecine du travail, mais j'ai peur qu'elle ne perçoive pas ce qui lui est dû.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.